

**Rapport de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec (OAGQ) présenté à l'Assemblée générale annuelle du CCAG, à Wolfville, en Nouvelle-Écosse, les 15 et 16 octobre 2006**

Voici les principales priorités permanentes et nouvelles initiatives qui ont retenu l'attention de notre Conseil au cours de la dernière année:

- La situation financière de l'Ordre demeure précaire. L'Ordre doit déboursier des sommes importantes en raison de ses obligations légales. De plus, les frais d'adhésion et de renouvellement sont très élevés comparativement aux autres professions. Notre défi est de trouver de nouvelles sources de financement.
- Nous devons simplifier le processus d'admission à la profession sans toutefois réduire les exigences et normes minimales. Un exemple intéressant est celui de l'Alberta où les postulants diplômés d'une université reconnue par le CCAG n'ont qu'à subir un examen professionnel pour l'obtention de leur permis d'exercice.
- L'Ordre investira 450 000\$ dans une importante campagne de relations publiques. Le but de cette campagne est de mettre en évidence le rôle de l'arpenteur-géomètre dans la société actuelle. Nous avons confié la direction de cette campagne à une importante société de commercialisation.
- L'Ordre tiendra la première conférence internationale d'arpenteurs-géomètres provenant des pays francophones à l'automne 2007. L'ordre fêtera son 125<sup>ième</sup> anniversaire cette année, il s'agira également du 125<sup>ième</sup> anniversaire de l'association canadienne des sciences géomatiques et du 100<sup>ième</sup> anniversaire du département des sciences géomatiques de l'Université Laval. L'Ordre se réjouit de savoir que le CCAG tiendra son assemblée générale annuelle lors de cette conférence et son soutien est grandement apprécié.
- Une autre grande source de préoccupation de nos membres est la question concernant les corrections à apporter aux territoires rénovés (à savoir les territoires déjà numérisés/arpentés dans le cadre du programme gouvernemental visant à tenir le cadastre à jour sur une base régulière). Les propriétés voisines refusent, régulièrement et pour diverses raisons, de procéder aux corrections cadastrales, même si ces dernières amélioreraient la représentation cadastrale des limites de la propriété. Nous avons entrepris des discussions à ce sujet avec les autorités provinciales compétentes et nous avons prévu des réunions de suivis afin de régler cette situation une fois pour toutes.
- Il y a également la question des individus et propriétaires fonciers qui font un mauvais usage des coordonnées. Ces coordonnées proviennent de diverses sources, incluant notamment des agences provinciales et des compagnies d'arpentage qui ne font pas bon usage de celles-ci. Nous avons formé un comité qui se penchera sur la question.

- Nous avons également discuté de l'utilisation de signatures numériques et d'archives numériques que les membres pourraient consulter par le biais d'un site Web, lesquels pourraient, par exemple, inclure des cas de jurisprudence et finalement d'un éventuel lancement de forums régionaux qui favoriseraient le partage d'informations et les communications entre les membres.
- Nous mettons également l'emphase sur les valeurs humaines, notamment le respect et l'appréciation, non seulement envers le client ou les autres professions mais également entre nous, sans égard à notre domaine de compétence et peu importe si nous sommes du secteur public ou privé.

Préparé par: J. Hugh O'Donnell, a.-g.  
Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec  
3 octobre 2006